


Avertissements, messages et informations spécifiques pour certaines catégories de jouets

Type de jouet	Avertissement	Message	Autres informations ou risques
Jouets destinés à être mis en bouche	Non	/	Les éléments et les pièces détachables du jouet doivent être de dimension suffisante pour empêcher leur ingestion ou leur inhalation, même si le produit n'est pas destiné aux enfants de moins de 3 ans.
Jouets pour enfants de moins de 3 ans	Non	/	/
Jouets non destinés aux enfants de moins de 3 ans mais susceptibles de présenter un danger pour eux et pour lesquels on ignore à quelle catégorie d'âge ils sont destinés	Oui	« Attention. Ne convient pas aux enfants de moins de trois ans » ou « Attention. Ne convient pas aux enfants de moins de 36 mois », ou un avertissement sous la forme du graphique suivant : 	Mention du danger précis justifiant cette précaution. (ex : attention. Petits éléments susceptibles d'être avalés, risques d'asphyxie)

<p>Peluches</p>	<p>Non</p> <p>Les peluches sont toujours destinées à des enfants de moins de 3 ans.</p>	<p>/</p>	<p>Les jouets souples rembourrés simples à tenir et câliner sont considérés comme des jouets destinés aux enfants de moins de 3 ans.</p> <p>En conséquence, les peluches, leurs composants et leurs parties susceptibles d'être détachées doivent être de dimension suffisante pour ne pas être avalés et/ou inhalés.</p>
<p>Jouets d'activité</p> <p>Jouets destinés à un usage privé et dont la structure portante reste fixe pendant l'activité.</p> <p>Ex. : balançoires, bascules.</p>	<p>Oui</p>	<p>« Attention. Réservé à un usage privé ».</p> <p>Age maximum.</p> <p>Poids minimum et/ou maximum de l'utilisateur.</p> <p>Utilisation intérieure ou extérieure.</p>	<p>Les jouets d'activité attachés à une traverse sont accompagnés d'une notice d'emploi attirant l'attention sur la nécessité d'effectuer des contrôles et des entretiens périodiques des parties les plus importantes (suspensions, attaches, fixations au sol, etc.). Elle précise qu'en cas d'omission de ces contrôles, les jouets pourraient présenter des risques de chute ou de renversement.</p>
<p>Ballons de baudruche en latex</p>	<p>Oui</p>	<p>« Attention. Les ballons de baudruche non gonflés ou abîmés peuvent présenter un risque d'étouffement ou de suffocation pour les enfants de moins de 8 ans. La surveillance d'un adulte</p>	<p>/</p>

		est nécessaire. Ne pas laisser les ballons de baudruche non gonflés à la disposition des enfants. Les ballons de baudruche abîmés doivent être jetés immédiatement ».	
Jouets destinés à être suspendus au-dessus d'un berceau, d'un parc ou d'une poussette au moyen de fils, de cordes, d'élastiques ou de courroies	Oui	« Attention. Afin d'éviter tout risque d'étranglement, ôter le jouet dès que l'enfant tente de se mettre à quatre pattes ou de ramper ».	/
Jouets aquatiques Jouets utilisés en eau peu profonde et aptes à porter ou à soutenir un enfant sur l'eau	Oui	« Attention. À n'utiliser qu'en eau où l'enfant à pied et sous la surveillance d'un adulte ».	Aucune publicité ou illustration ne doit indiquer ou sous-entendre que l'enfant sera en sécurité avec ce jouet s'il est laissé sans surveillance.
Jouets fonctionnels Jouets qui fonctionnent et sont utilisés de la même manière qu'un appareil ou une installation utilisé par des adultes, et pouvant constituer un modèle réduit Ex. : percolateur pouvant réellement faire du café	Oui	« Attention. À utiliser sous la surveillance d'un adulte ».	Une notice d'emploi mentionne les instructions de fonctionnement et les précautions à prendre. Elle précise si le jouet doit être maintenu hors de la portée d'enfants d'un certain âge.

<p>Jeux de table olfactifs, ensembles cosmétiques et jouets gustatifs</p>	<p>Oui</p>	<p>« Attention. Contient des substances parfumantes susceptibles de causer des allergies ». (*)</p> <p>(*) Ce n'est que lorsqu'ils contiennent certaines substances, voir annexe II de l'arrêté royal, qu'il convient de mettre en garde contre le caractère dangereux des substances ou mélanges.</p>	<p>/</p>
<p>Les jouets contenus dans des denrées alimentaires ou qui y sont mélangés</p> <p>(Ex. : jouets dans les œufs-surprise, céréales)</p>	<p>Oui</p>	<p>« Attention. Contient un jouet. La surveillance d'un adulte est recommandée ».</p>	<p>Les jouets doivent toujours avoir leur propre emballage les séparant des denrées. L'emballage doit être de dimension suffisante pour empêcher son ingestion ou son inhalation.</p> <p>Attention : des jouets qui font corps avec un produit alimentaire, de telle sorte qu'il est indispensable de consommer l'aliment avant d'avoir accès au jouet sont interdits.</p>
<p>Jouets chimiques</p> <p>(Ex. : boîtes d'expériences chimiques, boîtes d'inclusion plastique, les ateliers miniatures)</p>	<p>Oui</p>	<p>« Attention. Ne convient pas aux enfants de moins de (*) ans. À utiliser sous la surveillance d'un adulte ».</p>	<p>La notice d'emploi doit porter l'indication du caractère dangereux des substances ou mélanges présents dans le</p>

<p>de céramiste, d'émailleur, de photographie,...)</p>		<p>(*) Âge à préciser par le fabricant.</p>	<p>jouet. Elle doit aussi mentionner les précautions à prendre par les utilisateurs afin d'éviter les dangers ainsi que les soins de première urgence à donner en cas d'accidents graves dus à l'utilisation.</p>
<p>Patins, patins à roulettes, patins en ligne, planches à roulettes, trottinettes et vélos-jouets</p> <p>Ces vélos ont une hauteur de selle de 435 mm maximum</p> <p>Seules les trottinettes destinées à des enfants d'une masse corporelle maximale de 50 kg sont considérées comme des jouets.</p> <p>Pour les planches à roulettes et les patins à roulettes, la masse corporelle maximale est de 20 kg.</p>	<p>Oui</p>	<p>Pour les trottinettes-jouets :</p> <p>« Attention. Il convient de porter un équipement de protection. Ne pas utiliser sur la voie publique. Max 20 kg »</p> <p>ou « Attention. Il convient de porter un équipement de protection. Ne pas utiliser sur la voie publique. Max 50 kg ».</p> <p>Plus de renseignements sur les trottinettes.</p> <p>Les planches à roulettes et les patins à roulettes doivent porter l'avertissement « Attention. À utiliser avec équipement de protection. Ne pas utiliser sur la voie publique. Max 20 kg ».</p>	<p>La notice d'emploi doit comprendre un rappel précisant que l'utilisation du jouet doit se faire avec prudence, étant donné qu'il exige beaucoup d'adresse, afin d'éviter des accidents, par chutes ou collisions, de l'utilisateur et des tiers.</p> <p>Elle doit aussi donner des indications concernant l'équipement de protection conseillé (casque, gants, genouillères, coudières, etc.).</p>
<p>Anneaux de dentition contenant du liquide</p>	<p>Oui</p>	<p>« Attention. Refroidir seulement dans un réfrigérateur. Ne pas placer dans le compartiment</p>	

		congélateur ».	
Jouets qui produisent des niveaux sonores impulsions élevés	Oui	« Attention. Ne pas utiliser près des oreilles ! Une mauvaise utilisation peut être à l'origine de problèmes auditifs ».	
Jouets destinés à supporter le poids d'un enfant, et qui, en raison de leur construction, résistance, conception ou tout autre facteur, ne conviennent pas aux enfants de 36 mois et plus	Oui	« Attention. Ne doit pas être utilisé par des enfants de plus de 36 mois ».	Cet avertissement concernant l'âge doit être accompagné d'une brève indication des raisons spécifiques motivant cette restriction (par exemple, résistance insuffisante).
Chevaux à bascule et jouets similaires	Oui	Les jouets dont la surface destinée à l'assise se situe à 600 mm ou plus du sol : « Attention. Risque de chute. Ne pas laisser les enfants de moins de 36 mois s'asseoir ou jouer sur le cheval sans surveillance ».	
Imitations de masques ou de casques de protection	Oui	« Attention. Ce jouet n'assure pas une protection ».	
Cerfs-volants jouets	Oui	« Attention. Ne pas utiliser à proximité des lignes électriques ou pendant un orage ».	

Coffrets d'expériences magnétiques/électriques	Oui	« Attention. Ne convient pas aux enfants de moins de 8 ans. Ce produit contient de petits aimants. Une fois avalés, les aimants peuvent se coller ensemble au travers des intestins et engendrer ainsi de graves blessures. Consulter immédiatement un médecin en cas d'ingestion d'aimants ».	
---	-----	--	--